

17.05.2010 - 13:28 Uhr

Assemblée des délégué(e)s de l'USS L'initiative pour des salaires minimums prête à être lancée

Bern (ots) -

La soixantaine de délégué(e)s de l'Union syndicale suisse (USS) réunis à Berne le 17 mai a adopté à l'unanimité le texte de l'article constitutionnel qui figurera dans l'initiative pour des salaires minimums.

Cette initiative vise en premier lieu à protéger les salaires en encourageant les conventions collectives de travail et les salaires minimums qui s'y trouvent fixés. À titre subsidiaire, elle demande la création d'un salaire minimum national légal qui sera régulièrement adapté - au minimum comme l'indice des rentes AVS - à l'évolution des salaires et des prix. Ce salaire minimum légal devra se monter à 22 francs de l'heure en 2011. Aujourd'hui, 400 000 salarié(e)s se situent au -dessous de ce seuil. En outre, la Confédération pourra prévoir des exceptions, notamment pour des rapports de travail ayant surtout un caractère de formation.

Les délégué(e)s de l'USS ont également adopté trois résolutions. Concernant le piètre projet relatif aux réseaux de soins intégrés - le Conseil national en débattrà en été -, l'Assemblée des délégué(e)s de l'USS demande que la quote-part soit limitée dans la loi à un montant maximal de 700 francs par an, l'obligation pour les caisses de contracter avec tous les réseaux de soins intégrés reconnus, ainsi que l'abolition des primes de sortie et des contrats léonins.

Concernant la nouvelle et arrogante vague de bonus, l'USS demande un impôt sur ces derniers. Pour chaque franc de traitement dépassant le million, 20 centimes devront être perçus au titre de l'impôt et redistribué aux bas et moyens revenus. Enfin, l'USS se prononce, sans hésitation aucune, contre l'initiative demandant l'exclusion des criminels étrangers, et tous les contre-projets du même tabac. La raison en est qu'il ne doit pas exister de droit parallèle punissant systématiquement les mêmes crimes de manière différente selon la nationalité des coupables.

Contact:

Union syndicale suisse
Ewald Ackermann
031 377 01 09 ou 079 660 36 14